

## Rapport annuel

Commune du BEZ

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Exercice

# 2024

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>13</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	13
■	ETAT DE LA DETTE.....	13
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>14</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	14
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	14
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>15</b>
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024 POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LE RÉSEAU DE LA GAROUSSE (DOCUMENT ÉTABLI PAR L'A.R.S.).....	15
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024 POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LE RÉSEAU DE COMBEROUGÉ (DOCUMENT ÉTABLI PAR L'A.R.S.).....	16
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024 POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LE RÉSEAU DU BEZ (DOCUMENT ÉTABLI PAR L'A.R.S.).....	17

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable.

La commune n'adhère à aucun EPCI pour la compétence eau potable.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

880 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

Prestations assurées dans le cadre du service

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation 2024/2023	Observat°
Source de La Fonsange		58 002	53 664	- 7,48 %	
Ressources alimentant le bourg du Bez (2 galeries drainantes et 4 puits de captages). Prélèvement en nappe souterraine		9 107	5 180	- 43,12 %	
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>67 109</b>	<b>58 844</b>	<b>- 12,32 %</b>	

- *Importations d'eau traitée*

Import depuis	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]
LASFAILLADES	785	657
<b>Total des importations d'eau brute [m³]</b>	<b>785</b>	<b>657</b>

Remarque : dans ce cas, on entend par eau « traitée », une eau directement distribuée à l'abonné.

- *Volumes produits*

Pour ce qui est du traitement, seules trois unités de désinfection (La Garousse, Comberougé et Le Bez) sont en place. De ce fait, on considère que les volumes produits correspondent aux volumes prélevés (pas de pertes d'eau dues au traitement).

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation
Ressources propres	67 109	58 844	- 12,32 %
Importations	785	657	- 16,31 %
<b>Total général</b>	<b>67 894</b>	<b>59 501</b>	<b>- 12,36 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	591	594	+ 0,51 %
Nombre d'abonnements non domestiques	8	8	-
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>599</b>	<b>602</b>	<b>+ 0,50 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques correspondent aux gros consommateurs (industriels, hôteliers, agriculteurs...).

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2023	2024	Variation
Volume produit	67 109	58 844	- 12,32 %
Volume importé	785	657	- 16,31 %
Volume exporté	- 11 390	- 2 987	- 73,78 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>56 504</b>	<b>56 514</b>	<b>+ 0,02 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	41 535	41 967	+ 1,04 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	3 039	2 682	- 11,75 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>44 574</b>	<b>44 649</b>	<b>+ 0,17 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 74 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 74 m<sup>3</sup> en 2010, de 71 m<sup>3</sup> en 2011, de 72 m<sup>3</sup> en 2012 et 2013, de 67 m<sup>3</sup> en 2014, de 73 m<sup>3</sup> en 2015, de 67 m<sup>3</sup> en 2016, de 69 m<sup>3</sup> en 2017, de 71 m<sup>3</sup> en 2018, de 74 m<sup>3</sup> en 2019, de 78 m<sup>3</sup> en 2020, de 73 m<sup>3</sup> en 2021, de 77 m<sup>3</sup> en 2022 et de 74 m<sup>3</sup> en 2023.

### ● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2023 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2024 [m <sup>3</sup> ]
BRASSAC	2 059	1 987
BURLATS	1 738	684
SAINT SALVY DE LA BALME	7 593	316
Volume total exporté	11 390	2 987

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2023	2024	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	50,50	50,50	-

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
09/04/2024	Modification des tarifs du budget « Eau & Assainissement »

En ce qui concerne l'eau potable, cette délibération fixe de nouveaux tarifs de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

## ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 350,00 €, sans changement par rapport aux années précédentes.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les consommations sont payables au vu du relevé.

### • Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en euro par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Redevance de pollution domestique	0,3300	0,3300

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevances

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,00	70,00	+ 2,94 %
	Abonnement branchement secondaire	34,00	35,00	+ 2,94 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,10	1,10	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	-	-	-

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

Remarque : la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est versée par le service à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le prix de cette redevance est répercuté par le service sur le prix de l'eau. En ce qui concerne la commune du Bez, la part du prix au m<sup>3</sup> correspondant à cette redevance n'est pas dissociée sur la facture d'eau (part incluse dans les 1,10 €/m<sup>3</sup>).

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

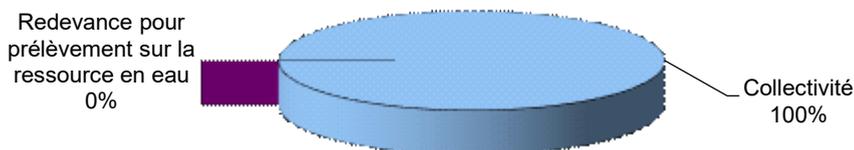
	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
Collectivité	200,00	202,00	+ 1,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>200,00</b>	<b>202,00</b>	<b>+ 1,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,68 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2024



## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevances

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,00	70,00	+ 2,94 %
	Abonnement branchement secondaire	34,00	35,00	+ 2,94 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,10	1,10	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,330	-	-
	Redevance de pollution domestique	-	0,32	-
	Redevance consommation d'eau potable	-	0,07	-
	Redevance performance réseau eau potable	-	0,07	-

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

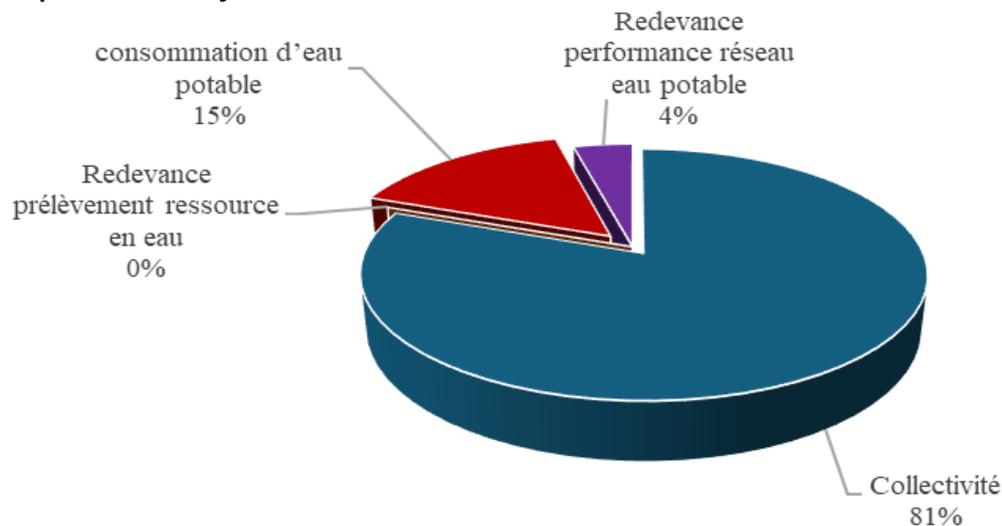
	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
Collectivité	200,00	202,00	+ 1,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	39,60	0,00	-
Redevance consommation d'eau potable	0,00	38,40	-
Redevance performance réseau eau potable	0,00	8,40	-
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>239,60</b>	<b>248,80</b>	<b>+ 3,84 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,07 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2024



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	85 122,84 €	87 046,63 €	+ 2,26 %
dont abonnements	39 434,34 €	40 882,93 €	+ 3,67 %
Recettes vente d'eau non domestiques	3 716,90 €	3 335,20 €	- 10,27 %
dont abonnements	374,00 €	385,00 €	+ 2,94 %
Recettes de volume exporté	12 952,38 €	2 607,87 €	- 79,87 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>101 792,12 €</b>	<b>92 989,70 €</b>	<b>- 8,65 %</b>
Autres recettes			
Travaux	5 760 €	380,00 €	- 93,40 %
<b>Total des recettes</b>	<b>107 552,12 €</b>	<b>93 369,70 €</b>	<b>- 13,19 %</b>

# ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

## ■ QUALITE DE L'EAU

Des analyses d'eau sont régulièrement effectuées. Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans les rapports établis et transmis par l'A.R.S. (voir annexes pages 15 et 16).

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

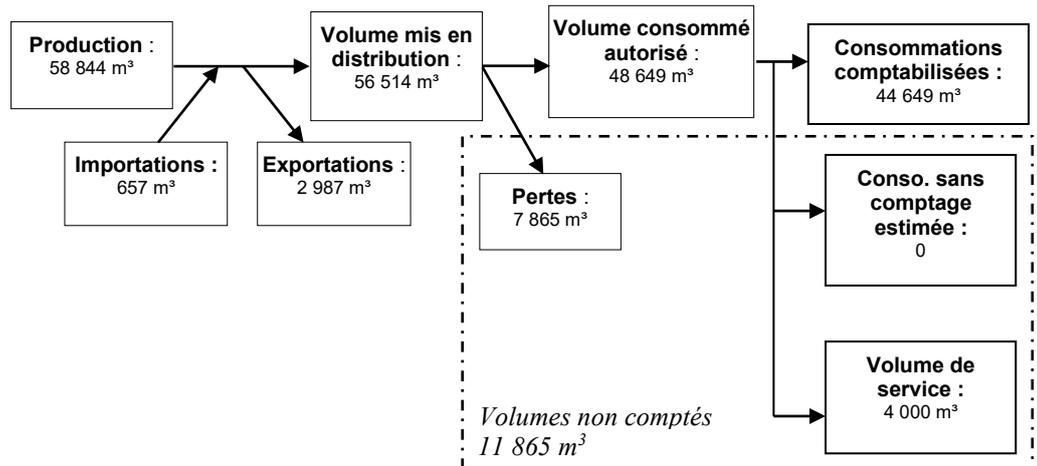
## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	0
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	8
mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	9
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	9
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	8
localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	9
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	9
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	0
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>72</b>

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.



### ■ PERFORMANCE DU RESEAU

Ce schéma est faussé du fait que certains volumes produits de ne sont pas comptabilisés.

Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

#### Rendement du réseau de distribution :

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	84,1%	83,8 %	88,3 %	88,3 %	86,8 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

#### indice des volumes non comptés :

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,76	0,75	0,68	0,65	0,65

#### Indice linéaire de pertes en réseau

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,54	0,54	0,47	0,43	0,43

# ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

## ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2024 la commune travaille toujours sur la mise à jour de son schéma directeur concernant l'eau potable avant d'entamer de nouveaux travaux sur le réseau. Une étude concernant l'équilibre calco-carbonique a été initiée afin d'atteindre les valeurs demandées pour la mise en conformité de l'eau.

## ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	-	-

## ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes

**(N.B. : ce tableau ne comporte que les emprunts réalisés pour le financement de travaux liés à la production et à la distribution d'eau potable. Il convient de noter qu'il n'existe qu'un seul emprunt renégocié en novembre 2016 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; cet emprunt a été soldé au cours de l'exercice 2021 et aucun autre emprunt n'a été fait à ce jour.) :**

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
montants des versements à un fonds de solidarité	0	0
dont part délégataire	0	0
dont part collectivité	0	0

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2023	2024



## ZONE DE DISTRIBUTION : GAROUSSE

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 559 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LE BEZ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LE BEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 8,43 mg/L

Valeur maxi : 8,8 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 297

Valeur maxi : 0 microgramme/L

#### TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 9

Valeur maxi : 0,2 NFU

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 11,5 °f

Valeur maxi : 11,6 °f

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 19/03/2025

UDI 081004123

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : COMBE ROUGE

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 161 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LE BEZ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LE BEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 8,7 mg/L

Valeur maxi : 8,8 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 296

Valeur maxi : 0 microgramme/L

#### TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur maxi : 0,33 NFU

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 11,2 °f

Valeur maxi : 11,6 °f

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 19/03/2025

UDI 081004122

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : LE BEZ

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Eau à caractère agressif susceptible de dissoudre les matériaux dans lesquels elle circule et notamment le plomb. Les conduites intérieures à risques sont à supprimer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 114 personnes sur 1 commune (BEZ (LE)). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LE BEZ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LE BEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 8,27 mg/L

Valeur maxi : 9,2 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 295

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2023

#### TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur maxi : 0,17 NFU

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 6,58 °f

Valeur maxi : 11,2 °f

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 19/03/2025

UDI 081000488

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.